

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES



**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES
C.C.P.**

N° 2426SGTR17

Personne publique contractante

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REUNION
5 b rue de Paris
CS 31023
97404 Saint-Denis Cédex**

Objet de la consultation

**Fourniture, livraison et montage de divers mobiliers pour les sites
de la CCI Réunion**

- 1. Objet du marché**
- 2. Définition minimale des lots**
- 3. Lieu d'exécution, référent de site**
- 4. Réception**
- 5. contenu du dossier de consultation**
- 6. Variante**
- 7. Option**
- 8. Condition de la consultation du marché**
- 9. Présentation de l'offre**
- 10. Déroulement de la procédure**
- 11. Durée de validité des offres**
- 12. Responsabilité du titulaire**
- 13. Justification à produire**
- 14. Règlement**
- 15. Avance**
- 16. Acompte**
- 17. Mode de règlement**
- 18. Règlement des différends**
- 19. Pénalités**

1- Objet

Le présent marché a pour objet la fourniture, la livraison et le montage de divers mobiliers pour les sites de la CCI REUNION.

Le marché est composé de CINQ (5) lots qui sont définis dans l'annexe présente dans le CCP.

Lot 1 : Aménagement espace collaboratif (PF Sud)

Lot 2 : Mobilier pour équipement plateau technique SAP à St Denis et à St Pierre

Lot 3 : Equipement d'une salle en informatique au Nord (Campus Roger Roland) et PSud (St Pierre)

Lot 4 : Mobilier d'un magasin école à St Denis et à St Pierre

Lot 5 : Tables et chaises de cours du CENTHOR – St Gilles les hauts

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

2- Définition minimales des lots

Voir détail dans chaque CDPGF

L'ensemble des équipements devront :

- Être d'une grande résistance pour une **utilisation au quotidien par des apprenants**
- Facile d'entretien
- Répondre aux normes en vigueur en matière de sécurité, de résistance au feu pour les Etablissement Recevant du Public (Justificatif à fournir)
- Être d'origine Europe

Les candidats proposeront une offre correspondant aux besoins exprimés et au budget estimatif indiqué.

- Le candidat retenu devra émettre des factures par lot séparé, également par site de livraison
-

3- Lieux d'exécution et référents

Lots	Sites	ADRESSE DE LIVRAISON/EXECUTION	CONTACTS REFERENTS
1	Pôle Formation Sud	15 chemin de la Balance, 97410 Saint Pierre	Chantale PHILIPPE 0692 31 36 86 chantale.philippe@reunion.cci.fr
2-3-4	Campus Roger Roland	12 rue Gabriel de Kerveguen 97490 Sainte Clotilde	Willy DERVILLIER 0692 88 54 47 willy.dervillier@reunion.cci.fr
2-3-4	Pôle		Chantale PHILIPPE 0692 31 36 86

	Formation Sud	15 chemin de la Balance, 97410 Saint Pierre	chantale.philippe@reunion.cci.fr
5	CENTHOR	1, route de l'Eperon 97435 Saint Gilles-Les-Hauts	Thierry BAILLIF 06 92 31 37 43 thierry.baillif@reunion.cci.fr

Les lots de 1 à 5 font l'objet d'un financement Région.

4- Réception

La livraison, le montage et les emballages restent à la charge du titulaire du marché.
La réception se fera sur le site par les référents désignés lors de la notification des marchés.

Les opérations préalables à la réception comportent :

La reconnaissance de prestations exécutées par nature aux dates indiquées dans le rétroplanning d'exécution des travaux et en concordance avec le Cahier des Charges.

4-1) Vérification quantitative simple

Elle consiste à vérifier la conformité entre la quantité définie au marché et celle portée sur le bon de livraison ainsi que celle effectivement livrée.

Ces opérations de vérification sont effectuées lors de la livraison des fournitures. Si la quantité livrée n'est pas conforme au marché, la CCI Réunion peut mettre le titulaire en demeure de reprendre l'excédent ou de compléter la livraison et/ou de terminer les travaux dans les délais qu'il prescrira.

4-2) Vérification qualitative simple

Si les articles ne sont pas conformes à l'offre du candidat, ils seront refusés et devront être remplacés immédiatement par le titulaire sur demande verbale ou écrite de la CCI Réunion qui toutefois peut accepter les fournitures ou la prestation avec réfaction de prix.

Dans le cas de constatation éventuelle :

- D'imperfections,
- D'inexécution des prestations prévues au marché,
- Autres.

4-3) Admission

Suite à ces vérifications, une décision d'admission, de réfaction ou de rejet sera prise par la CCI Réunion.

5- Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- Le Règlement de consultation
- L'acte d'engagement ;
- Le présent CCP et annexes
- Les CDPGF
- L'annexe conflit d'intérêt

6- variantes : Ouverte

Les variantes : Oui

Pour l'ensemble des lots ouvertes pour les modèles et dimensions des tables, chaises et colories : Maximum 2 autorisées par lot

Lot 3 : Equipement d'une salle en informatique au Nord (Campus Roger Roland) et PSud (St Pierre)

- 12 Tables à 2 postes informatiques et 1 table informatique individuelle 1 poste par site (soit au total 24 tables à 2 postes et 2 tables individuelles 1 poste)

7-Option

Sans objet

8- Condition de la consultation du marché

Marché de **procédure formalisée** passé en application des articles R 2124-1 à 6 R2113-1 à 3 du Code de la Commande Publique.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG/FCS) en vigueur à la date de la signature du présent marché (Ce document réputé public n'est pas joint au marché).

9- Présentation de l'offre

Le présent marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

9.1 L'offre devra comporter obligatoirement :

- Le délai de livraison et d'exécution du montage
- Les photos, caractéristiques, coloris, dimensions des modèles proposés et tout élément comparatif
- Les documents indiqués dans l'article 4 du Règlement de Consultation (RC).

9.2 Les documents contractuels :

- Acte d'engagement,
- Le cahier des clauses particulières (CCP) dont l'exemplaire conservé dans les archives de la CCI Réunion fait seule foi,
- CDPGF

9.3 Les critères de sélection :

Les critères retenus pour la sélection des offres seront (Cf art 6.1 du RC) :

- La VTO : 40%
- Le délai : 20%
- Le prix : 40%

A noter que les visites de site pour les lots 1 et 4 sont vivement recommandées.

Pour le lot 5, la livraison et installation des tables et chaises devront se faire directement dans chacune d'entre elle : 3 Salles en Rez de chaussée – 8 salles à l'Etage R+1, accessible uniquement par des escaliers.

10- Déroulement de la procédure

Cf article 5 à 7 du règlement de consultation.

11- Durée de validité de l'offre

La durée de validité de l'offre est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

12- Responsabilité du titulaire

Le prestataire ne devra ignorer aucune contrainte liée à cette installation (accès, dimensions des locaux et mobilier, fixations, ...) et ne pourra prétendre à aucune modification d'ordre matériel ou financier, après acceptation de l'offre.

La période de garantie débutera à partir de la date de réception du mobilier.

Par ailleurs, l'entreprise est tenue de se conformer aux lois relatives :

- Aux établissements recevant du public
- A la sécurité des installations ;

12.1- Nettoyages

A la fin du montage des mobiliers le titulaire du marché devra effectuer le nettoyage nécessaire pour restituer le site propre et évacuer les emballages.

Toutes les opérations de remise en état sont à la charge de l'Entrepreneur.

13- Justificatif à produire

Le candidat retenu devra fournir soit l'état annuel des certificats reçus 3666-SD soit une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée pour justifier qu'il satisfait aux obligations rappelées aux articles R 2143 5 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

14- Règlement

Les prix sont fermes et sont réputés comprendre toutes charges fiscales et parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations de ce type.

15- Avance

Confère article R. 2191-3 à 19 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du code de la commande publique

16- Acompte

Confère article R. 2191-20 à 22 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du code de la commande publique.

17- Mode de règlement

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours selon le décret relatif au Code de la Commande Publique marchés publics. Le règlement se fera par virement bancaire d'après le RIB fourni par le candidat.

Le paiement se fera par virement bancaire d'après le RIB fourni par le candidat

L'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 a rendu la **facturation électronique obligatoire** dans les marchés publics de manière progressive. Déjà déployée pour les entreprises de plus de 10 salariés la **facturation électronique est devenue obligatoire** depuis le 1^{er} janvier 2020 (article L. 2192-1 du Code de la Commande Publique).

Cette obligation suppose que l'ensemble des demandes de paiement soient transmises de manière dématérialisée sur le portail public de facturation, désigné sous le nom de **Chorus PRO**.

Il s'agit d'une solution mutualisée, **mise à disposition par l'Etat** et qui **le dépôt, la réception et la transmission des factures sous forme électronique**.

Conformément à la réglementation en vigueur, les factures sont déposées sur la plateforme de l'Etat « Chorus PRO » : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr>

Vos factures et pièces complémentaires sont à déposer avec le code Siret et code service suivants :

Lots de 1 à 4	Pôle Formation sud	18974211700097
	Code Service	PF - COMPTABILITE
Lots de 2 à 4	Campus Roger Roland	18974211700097
	Code Service	PF - COMPTABILITE

Lot 5 CENTHOR	Pôle Formation Centhor	189 742 117 000 97
	Code Service	PF-COMPTABILITE

- 1° La date d'émission de la facture ;
- 2° La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture ;
- 3° Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;
- 4° En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, les références du contrat ou le numéro de l'engagement attribué par le système d'information financière et comptable du destinataire de la facture ;

- 5° La désignation du payeur, avec l'indication, pour les personnes publiques, du code d'identification du service chargé du paiement ;
- 6° La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux ;
- 7° La quantité et la dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ;
- 8° Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ;
- 9° Le montant total de la facture, le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée, ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;
- 10° L'identification, le cas échéant, du représentant fiscal de l'émetteur de la facture
- 11° Le cas échéant, les modalités de règlement ;
- 12° Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires.

Les factures comportent en outre **les numéros d'identité de l'émetteur** et du destinataire de la facture, attribués à chaque établissement concerné ou, à défaut, à chaque personne en application de l'article R. 123-221 du code de commerce.

18- Règlement des différents

Seul le droit français est applicable en cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera celui de saint Denis de la Réunion. Tout rapport, toute documentation, toutes correspondances relatives au présent marché doivent être rédigés en français.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif - secrétariat du greffe, 27 Rue Félix Guyon - CS 61107-97404
Saint-Denis. Tél. 02 62 92 43 61. Fax 02 62 92 43 62.

Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : 2 mois à compter de la date de notification du marché.

19-Pénalités

Pénalités applicables en cas de retard de livraison.

En cas de non-respect des délais le prestataire encourt une pénalité forfaitaire de 100 euros par jours de retard

Date :

Cachet et signature du candidat

Nom de l'entreprise :

Nom de représentant habilité :

Reconnaît avoir pris connaissance des prescriptions contenues dans le présent CCP

P/L'ENTREPRISE

Annexe n°1 Annexe technique

Lot 1– Aménagement espace collaboratif (PF Sud)

Le projet concerne l'aménagement d'un espace collaboratif polyvalent d'une surface intérieure de 65 m² environ complété par un espace de 50 m² sur terrasse carrelée non couverte. Cet espace est destiné à accueillir à la fois des activités de travail collaboratif et des usages de restauration, dans un environnement fonctionnel et convivial.

Cet aménagement favorisera la modularité pour permettre différentes configurations. Les zones seront aménagées de manière fluide, et distincte mais non cloisonnée, permettant une circulation aisée.

Les équipements devront être résistants à l'extérieur (anti UV, pour un usage quotidien mixte (travail et/ou restauration), et faciles d'entretien.

L'ensemble de l'aménagement devra répondre aux normes en vigueur en matière de sécurité, d'accessibilité et d'hygiène, notamment en lien avec l'usage de restauration.

Voir détails sur CDPGF

La visite des lieux est vivement recommandée pour ce lot 1.

Un rendez-vous pour la date de visite est à prendre au préalable auprès du service moyens généraux Sud : à contacter Madame PHILIPPE Chantale, au 0692 31 36 86, ou Monsieur GILLES Jean-Luc au 0692 12 00 47

Lot 2 - Mobilier Equipement plateau technique SAP Nord (Campus Roger Roland) et Sud (Domaine des Pierres)

Le présent projet concerne l'équipement d'un plateau technique dédié à la formation aux métiers des services à la personne.

Le mobilier et les équipements de l'espace sont conçus pour recréer des environnements de vie et d'intervention à domicile, afin de permettre aux apprenants de développer des compétences professionnelles dans des situations proches des réalités des métiers des services à la personne.

Le plateau est organisé en plusieurs zones fonctionnelles, permettant de couvrir les principaux domaines d'intervention : entretien du cadre de vie, aide à la personne (toilette, habillage, mobilité), préparation et prise de repas, ainsi que l'accompagnement éducatif et les activités liées à la petite enfance. En outre, des formations en lien avec l'hygiène des locaux seront dispensées sur ce même plateau.

L'aménagement comprendra des kits d'équipement de :

- entretien mécanisé
- aide à la personne (avec lit médicalisé)
- puériculture
- entretien du linge
- entretien du logement
- chambre à coucher
- cuisine

Voir détails dans CDGPF

Ce lot 2 concerne deux sites suivants :

Campus Roger Roland	12 rue Gabriel de Kerveguen 97490 Sainte Clotilde	Contacts: Willy DERVILLIER 0692 88 54 47 ou Maximin NATHAN 0693 21 54 43
Domaine des Pierres	60, CD26 Route de l'Entre Deux 97410 Saint Pierre	Contacts : Chantale PHILIPPE 0692 31 36 86 Ou Jean Luc GILLES 0692 12 00 47

Le mobilier et équipements devront être à la fois fonctionnel, et robuste, afin de résister à un usage dans un cadre pédagogique. Ils devront également être adaptés à différents publics et favoriser la mise en œuvre de bonnes postures professionnelles, et répondre aux exigences réglementaires en vigueur, notamment en matière de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité.

Ils devront être faciles d'entretien et conçus pour un usage répété.

Lot 3- Equipement d'une salle en informatique au Nord (Campus Roger Roland) et PF Sud

Le présent lot 3 concerne la fourniture de mobilier destiné à l'aménagement de salles informatiques, à livrer au Nord (CCIR - Campus Roger Roland), et au Sud (CCIR - Pôle formation sud).

1. L'offre de base concerne 46 tables informatiques individuelles au total (Nord et Sud), conçues pour accueillir 1 poste informatique complet (posé). Chaque table devra permettre l'installation d'un écran, client léger, clavier et souris, tout en assurant un espace de travail confortable pour l'utilisateur.

Les tables devront intégrer un système de gestion des câbles.

Les matériaux utilisés devront être résistants, et faciles d'entretien.

L'organisation de la livraison se fera de la manière suivante :

Campus Roger Roland	12 rue Gabriel de Kerveguen 97490 Sainte Clotilde	23 tables	Contacts : Willy DERVILLIER 0692 88 54 47 ou Maximin NATHAN 0693 21 54 43
Pôle Formation Sud Salle n°12 Surface : 46 m²	15 chemin de la Balance 97410 Saint Pierre	23 tables	Contacts : Chantale PHILIPPE 0692 31 36 86 Ou Jean Luc GILLES 0692 12 00 47

- **La variante : concerne 24 tables au total (Nord et Sud)** permettant l'accueil de deux postes informatiques et 1 table individuelle (1 poste). Ces tables devront répondre aux mêmes exigences que les tables individuelles.

Les modèles et coloris disponibles seront à préciser.

L'organisation de la livraison sur cette variante se ferait de la manière suivante :

Campus Roger Roland 12 rue Gabriel de Kerveguen 97490 Sainte Clotilde	12 tables pour 2 postes 1 table individuelle 1 poste	Contacts: Willy DERVILLIER 0692 88 54 47 ou Maximin NATHAN 0693 21 54 43
Pôle Formation Sud	12 tables pour 2 postes	Contacts : Chantale PHILIPPE

15 chemin de la Balance 97410 Saint Pierre	1 table individuelle 1 poste	0692 31 36 86 Ou Jean Luc GILLES 0692 12 00 47
---	------------------------------	--

3. Chaises

Les 46 chaises au total (Nord et Sud) devront être adaptées à un usage prolongé sur poste informatique.

Ils devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- Assise confortable avec revêtement résistant et facile d'entretien
- Dossier assurant un bon maintien du dos
- Piètement stable
- Matériaux robustes garantissant durabilité et sécurité

L'ensemble du mobilier devra respecter les normes en vigueur en matière de sécurité et d'ergonomie

Les variantes sont possibles.

L'organisation de la livraison des chaises se fera de la manière suivante :

Campus Roger Roland 12 rue Gabriel de Kerveguen 97490 Sainte Clotilde	23 chaises	Contacts : Willy DERVILLIER 0692 88 54 47 ou Maximin NATHAN 0693 21 54 43
Pôle Formation Sud 15 chemin de la Balance 97410 Saint Pierre	23 chaises	Contacts : Chantale PHILIPPE 0692 31 36 86 Ou Jean Luc GILLES 0692 12 00 47

Lot 4 - Mobilier d'un magasin école au Nord (Campus Roger Roland) et PF Sud

Le projet de ce lot 4 concerne l'aménagement d'un magasin pédagogique, destiné à la formation pratique des apprenants dans le domaine de la vente, de la gestion de stock et de l'accueil client.

L'objectif est de reproduire un environnement commercial réaliste, permettant la mise en situation professionnelle et le développement des compétences opérationnelles.

Le mobilier et matériel devront être à la fois fonctionnel, résistant et facile d'entretien, et devront garantir une circulation fluide et sécurisée pour les usagers, avec une accessibilité conforme aux normes pour tous publics.

Les surfaces des espaces sont :

Campus Roger Roland 12 rue Gabriel de Kerveguen 97490 Sainte Clotilde Salle N°A03	44,62 m ²	Contacts : Willy DERVILLIER 0692 88 54 47 ou Maximin NATHAN 0693 21 54 43
Pôle Formation Sud15 chemin de la Balance 97410 Saint Pierre Salle N° 1	32 m ²	Contacts : Chantale PHILIPPE 0692 31 36 86 Ou Jean Luc GILLES 0692 12 00 47

La visite des lieux est vivement recommandée pour ce lot 4.

Le magasin école comportera plusieurs zones fonctionnelles, avec le mobilier et équipements ci-dessous pour les deux sites Nord et Sud :

Désignation de la demande	Observations
Comptoir accueil/encaissement	Environ 1,50 m largeur x 1,20 m longueur
Podium	Largeur 0,80 m x longueur 1,20 m
Gondole murale	L 1,00 m x P 0,50 m x H ≤ 2,00 m
Gondole murale	L 1,20 m x P 0,40 m x H ≤ 2,00 m
Gondole murale	L 1,00 m x P 0,40 m x H ≤ 2,00 m
Lot étiquettes	Adaptées au format des porte-étiquettes des gondoles
Siège de caisse	
Caisse enregistreuse + tiroir	
Douchette filaire	
Panier sur roulettes	

Voir les quantités demandées dans CDGPF

Lot 5 - Tables et chaises de cours du CENTHOR – St Gilles les Hauts

La demande concerne le remplacement de l'ensemble des mobiliers des salles de cours (tables et chaises) du pole Formation Centhor.

Lieu de livraison : Centhor – 1 route de l'Eperon – 97 435 St Gilles les hauts

3 Salles en RDC et 8 salles en R+1

Le bâtiment ne possède pas d'ascenseur.

Contacts sur site :

Thierry BAILLIF – Directeur – 06 92 31 37 43

Noé HUBERT – Responsable Technique et Sécurité – 06 92 91 11 98

Description des équipements attendus

Chaises

Critères	Exigences minimum demandées
Quantité	234
Type	Chaise design / modern / original / empilable /
Ergonomie	Dossier confortable – adaptée à un usage prolongé
Normes	Conforme aux normes EN 1729
Sécurité	Anti-basculement, stabilité renforcée
Entretien	Facilement nettoyable
Coloris	Nuancier à proposer
Garantie	Minimum 3 à 5 ans
Option	Assise rebourrée ou similaire

Modèle type **pour inspiration**



Tables pour 2 personnes

Critères	Exigences minimum demandées
Quantité	80
Type	Pour 2 personnes
Dimensions minile en cm	140x60 / 130x50
Structure	Piètement métal robuste
Plateau	Stratifié haute résistance
Résistance	Anti-rayures, antichocs
Mobilité	Fixe mais avec patin fixe / sans réglage
Normes	Conforme EN 1729

Entretien	Nettoyage simple
Garantie	Minimum 3 à 5 ans
Option	Panier fin sous plateau x 2
Modèle type pour inspiration	

Tables pour 1 personne

Critère	Exigences minimum demandées
Quantité	54
Type	Pour 1 personne
Dimensions minimales en cm	80x60 / 7x50
Structure	Piètement métal robuste + possibilité de les assembler
Plateau	Stratifié haute résistance et pliant
Résistance	Anti-rayures, antichocs
Mobilité	Roue double avec frein sur piètement avant

Normes	Conforme EN 1729
Entretien	Nettoyage simple
Garantie	Minimum 3 à 5 ans
Modèle type pour inspiration	 

Souhait environnementales optionnel mais recommandé

Critère	Exigences
Matériaux	Bois certifié FSC ou PEFC
Recyclabilité	Produits recyclables
Fabrication	Européenne privilégiée
Émissions	Faible émission de COV
Durabilité	Produits robustes et réparables

Documents attendus des fournisseurs

Document	Description
Fiche technique	Caractéristiques détaillées
Devis	Prix détaillé
Certifications	Normes EN, labels
Photos	Visuels pour chaque article Nuancier



**Fourniture, livraison et montage de divers mobiliers
pour les sites de la CCI Réunion**

Marché N° 2426SGTR17

LOT N°

ATTESTATION DE VISITE

Je soussigné(e), M de la CCI Réunion certifie :

- ☐ Avoir reçu M..... de l'Entreprise
- ☐ Avoir fait visiter le site suivant :
- ☐ Sans objet :

➤ **L'attestation de visite doit être intégrée à l'offre.**

Le2026

Signature & Nom du représentant de la société :	Signature & Nom du représentant de la CCI Réunion
Cachet de l'Entreprise (facultatif)	

Marché N° 2426SGTR17

Fourniture, livraison et montage de divers mobiliers pour les sites de la CCI Réunion

Annexe n°1 Annexe conflit d'intérêt Cahier des Clauses Particulières relatif

Déclaration annexée à la candidature à un marché public de la CCI ...

Marché n°...

Je, soussigné, agissant tant à titre personnel qu'en tant que représentant de l'entité économique candidate au marché public en rubrique pour mes préposés et pour les entreprises dans lesquelles je détiens directement ou indirectement des participations déclare :

- Ne pas être en situation de conflit d'intérêt prohibée par l'article ... du règlement intérieur de la CCI qui stipule : « Les membres de la Chambre doivent s'abstenir de contracter avec la Chambre dans les domaines où ils sont titulaires d'attributions ou de compétences, qu'il s'agisse, d'une part, d'un pouvoir propre ou issu d'une délégation, détenu de manière exclusive ou partagé avec d'autres, d'autre part, d'un pouvoir de préparation ou de proposition de décisions prises par d'autres [...] » ;
- atteste avoir connaissance de l'article 432-12 du Code pénal relatif à la prise illégale d'intérêts qui réprime :
 - « le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende ;
 - Dans les cas prévus par cet article, peuvent être prononcées, à titre complémentaire, les peines suivantes : 1°) L'interdiction des droits civils, civiques et de famille, suivant les modalités prévues par l'article 432-17 du code pénal ; 2°) L'interdiction suivant les modalités prévues par l'article 432-17 du code pénal, d'exercer une fonction publique ou d'exercer l'activité professionnelle ou sociale dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise ;[...] »

Fait à ...le...

Prénom :

Nom :